

01.03.2011 - 11:23 Uhr

Agenda numérique 2020 : pour un retour de la Suisse dans le peloton de tête mondial

Zürich (ots) -

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) revêtent une grande importance pour la Suisse et pourraient apporter encore davantage à l'économie qu'elles ne le font aujourd'hui. D'autres pays sont bien plus avancés que la Suisse dans ce domaine. economiesuisse et ICTswitzerland présentent, avec l'Agenda numérique 2020, un catalogue de mesures concrètes pour hisser la Suisse parmi les cinq « économies numériques » les plus performantes du monde. Cela nécessite avant tout une adaptation des conditions-cadre politiques au niveau de la Confédération.

Avec quelque 25 milliards de francs, la valeur ajoutée du secteur suisse des TIC est même supérieure à celle de l'industrie chimique. Malgré son importance économique, la Suisse chute depuis 2006 dans le classement international des économies numériques (The Economist/IBM). En 2010, elle n'occupait que le 19e rang. Une étude de la Commission européenne place la Suisse au 22e rang dans le domaine des services gouvernementaux en ligne. Si la Suisse n'est pas complètement dépassée, elle est loin de compter parmi les pays les plus performants du monde.

economiesuisse et ICTswitzerland ont élaboré un « Agenda numérique 2020 » qui repose sur une large concertation. Il propose sept mesures clés, qu'il importe de mettre en oeuvre afin que la Suisse puisse à nouveau se hisser parmi les meilleurs en comparaison internationale :

1. **Identité numérique** Les entreprises et les particuliers doivent pouvoir agir dans le monde virtuel de la même manière que dans le monde réel (identification, sécurité des données, communication avec les autorités, paiements). Pour cela, l'identité numérique doit être introduite tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales et son champ d'application doit être élargi.
2. **Les infrastructures** La desserte de base doit être garantie et adaptée si besoin, suite à un examen périodique des largeurs de bande minimales nécessaires.
3. **Réseaux de données mobiles** En Suisse, les infrastructures sont de bonne qualité. La construction d'antennes pour les réseaux de données mobiles de la prochaine génération doit cependant être encore facilitée. Il n'est pas nécessaire de verser des subventions étatiques pour favoriser la mise en place de réseaux à large bande, mais il convient de maintenir la concurrence entre les infrastructures et les services. Les normes légales régissant la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures ne doivent pas poursuivre uniquement des objectifs écologiques ou politiques, mais doivent aussi être économiquement supportables.
4. **Cybersanté et cyberadministration** La Confédération doit actualiser ses stratégies en matière de cybersanté et de cyberadministration et mettre en oeuvre une planification à moyen terme ainsi que le plan financier correspondant. L'offre de cyberprestations est proposée dans un réseau global de l'administration, sur la base de processus harmonisés. Il importe également de normaliser les interfaces et les structures de données.
5. **Énergie et transport** La Confédération réalise rapidement une étude et soumet des mesures permettant d'optimiser l'utilisation des TIC dans les secteurs de l'énergie et des transports, afin d'exploiter le potentiel d'amélioration de l'efficacité et de diminution des coûts.
6. **Travailleurs et formation** D'ici à 2017, la Suisse aura besoin de 72 000 travailleurs qualifiés supplémentaires dans le domaine des TIC, sachant que seuls 55 % d'entre eux pourront être formés dans notre pays. Il manquera donc 32 000 travailleurs. Cette pénurie pourra être surmontée uniquement si la Suisse assouplit rapidement et fortement ses contingents. Afin de prévenir une pénurie de main d'oeuvre, le Conseil fédéral doit prendre les mesures nécessaires pour renforcer la formation et garantir la disponibilité de la main-d'oeuvre étrangère. Il s'agit en particulier de fixer de toute urgence des contingents de travailleurs spécialisés en adéquation avec la demande.
7. **Lutte contre la cybercriminalité** Afin d'améliorer la lutte contre la cybercriminalité, la Confédération et les cantons harmonisent les plateformes informatiques des autorités compétentes en matière de sécurité et de poursuite pénale.

Le potentiel économique des TIC dépend étroitement de la part de la population qui peut utiliser les nouvelles possibilités ouvertes par ces technologies. Leur acceptation croîtra si leurs aspects positifs sont mis en valeur et rendus accessibles. L'un des défis majeurs consistera à n'exclure aucune catégorie de citoyens de cette transition vers une société numérique.

Kontakt:

Cristina Gaggini, directrice romande
Téléphone : 078 781 82 39
cristina.gaggini@economiesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100620037> abgerufen werden.